

## Compte rendu de la séance du jeudi 18 février 2021

Présentation du groupe Valeco sur le développement de l'énergie éolienne

USEDA : points lumineux de la commune

USEDA : réparation spots de l'église

Location de terres à Monsieur Coulbeaut Guillaume

Questions diverses

### Délibérations du conseil :

#### Rénovation de 3 points lumineux ( DE 2021 001)

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Rénovation de 3 points Rue du Moulin, Grande Rue.

Le coût total s'élève à **2 433,75 € HT**.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **1 317,40 € HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

- 1) D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

#### Extension EP Rue des Grandes Coutures et 5 Grande rue ( DE 2021 002)

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Extension EP rue des grandes coutures et 5 grande rue et Rue de Montcornet. (3points)

Le coût total s'élève à **3 988,50 € HT**.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **2 441,88 € HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Réparation des projecteurs de l'église ( DE 2021 003)

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Réparation des projecteurs de l'église

Le coût total s'élève à **593,50 € HT**.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **534,15 € HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2) S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Location de terres à Monsieur Coulbeaut Guillaume SCEA le Pavillon ( DE 2021 004)

Madame le Maire informe l'assemblée que le bail de terres accordé à Mr Alain Dellis à Boncourt est arrivé à son terme. Monsieur Coulbeaut Guillaume s'est porté candidat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la location ci-dessous pour un bail de neuf années, à compter du 22 février 2021 jusqu'à novembre, comptant pour une année puis huit années reconductibles soit jusqu'en novembre 2029 au tarif de 160€ l'hectare (terre nue de catégorie B) à Monsieur Coulbeaut Guillaume SCEA le Pavillon.

- 70 a 00 ca, sis terroir de Boncourt, lieu-dit "Les Carrières" cadastré ZO 8
- 1 ha 41 a 15 ca, sis terroir de Sissonne, lieu-dit "le Fond Rouet" cadastré YH 5
- 19 a 85 ca, sis terroir de Sainte-Preuve, lieu-dit "les Grands Sables" cadastré ZB 27

Un bail sera établi et transmis à la personne concernée.

**Questions diverses :**

**Présentation du groupe Valeco sur le développement de l'énergie éolienne**

Projet : 6 à 8 éoliennes de 200 mètres de haut, à 500 mètres des habitations et à 200 mètres des bois et des routes ne dépassant pas 3 décibels la nuit et 5 décibels le jour. (Règlementation régime des ICPE.)

Financement : indemnisation de la commune au titre de la taxe foncière sur le bâti, CFE, CVAE et IFER

Indemnisation des propriétaires fonciers recevant les éoliennes et de ceux dans la zone d'étude.

Redevance locative des chemins.

Ouverture de l'actionariat du parc éolien à la collectivité.

Construction : fondation de 100 m<sup>2</sup> sur profondeur de 2 à 3 mètres par éolienne.

Exploitation et maintenance pendant 25 ans.

Démantèlement : obligation légale de démonter l'intégralité, ou renouvellement par des éoliennes de nouvelle génération.

Le calendrier de réalisation prendrait environ 7 ans, de l'étude du projet, des accords des propriétaires fonciers, des dépôts des dossiers, retours des autorisations jusqu'à la fin de la construction.

Valeco installe aussi des panneaux solaires, la surface requise est de 4 hectares, sur terrain dégradé. (CRE : commission de régulation de l'énergie)

Monsieur Guggisberg a participé à la réunion pendant la présentation de Valeco, et a pris la parole pour mettre en garde sur la pollution visuelle et sonore des éoliennes, les problèmes de santé qui peuvent y être liés comme les migraines, les acouphènes...Des questions persistent, est ce que la société existera pendant toute la durée du contrat ? Si non qui paiera le démantèlement ? ....

**Lotissement Rue des Grandes Coutures** : le conseil donne son accord pour une limitation de vitesse à 30 km/h ainsi qu'un panneau stop au chemin rural du Calvaire.

**Saint-Acquaire** : L'arrêté a été pris pour incorporer Saint-Acquaire au village de Boncourt. La signalisation sera mise en place et à la charge des services du Département de l'Aisne : Direction de la Voirie Départementale. District de Laon.

**Rue de Sissonne** : une demande de classification en voie départementale pour la Rue de Sissonne a été déposée par les trois maires des communes concernées, Sissonne, Sainte-Preuve, Boncourt. Vu l'avis défavorable, il serait préférable de faire une demande de voie d'intérêt communautaire.

Des analyseurs de trafic routier seront prochainement installés, un au niveau de la déchetterie, l'autre au niveau de notre commune pour voir la fréquence de passage des voitures sur la route communale Sissonne - Boncourt.

**Adica** : réunion prochainement avec Mr Poette et la commission de voirie pour les projets en cours.

Vu les conditions météorologiques l'enrobé de la Rue Bellevue a été reporté.

Les plaques indiquant les noms des rues du village doivent être renouvelées.

Problème de stationnement de voitures Grande Rue et Rue de l'église.

Remerciement à Monsieur et Madame Van de Weghe qui ont donné un poêle pour l'église.

Information sur un éventuel projet de structure pour les jeunes.

Le permis de construire du pôle scolaire à Nizy-le-Comte a été déposé, le projet suit son cours. La rentrée scolaire prévisionnelle serait septembre 2022.

Madame le Maire,

Régine Redmer